



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 5 MARS 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

Jamie TAULAGI (STADE MONTOIS RUGBY)

AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby du dimanche 3 mars 2019 (J23 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby, M. Jamie TAULAGI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 56^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jamie TAULAGI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 13 mars 2019.

M. Jamie TAULAGI est suspendu dans l'attente de cette audience.

Julien SARRAUTE (COLOMIERS RUGBY)

USON Nevers Rugby / Colomiers Rugby du vendredi 1^{er} mars 2019 (J23 PRO D2)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre USON Nevers Rugby / Colomiers Rugby, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Julien SARRAUTE, entraîneur de Colomiers Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Julien SARRAUTE et le club de Colomiers Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 13 mars 2019.

M. Julien SARRAUTE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

./..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Claude PATIN (AS BÉZIERS HÉRAULT)

AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby du dimanche 3 mars 2019 (J23 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby, le représentant fédéral désigné sur la rencontre a signalé, dans ses rapports, le comportement de M. Claude PATIN, dirigeant de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Claude PATIN et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 13 mars 2019.

M. Claude PATIN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Pierre-Olivier VALAIZE (AS BÉZIERS HÉRAULT)

AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby du dimanche 3 mars 2019 (J23 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / Stade Montois Rugby, le représentant fédéral désigné sur la rencontre a signalé, dans ses rapports, le comportement de M. Pierre-Olivier VALAIZE, président de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre-Olivier VALAIZE et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 13 mars 2019.

M. Pierre-Olivier VALAIZE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.